

ID: 015-211501200-20240411-DELB20240411_12-DE

Commune de Mauriac (Cantal)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du cinq avril, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation: 5 avril 2024

Nombre de membres

Afférents au Conseil: 27

En exercice: 27

Oui ont pris part à la délibération : 26

Présents:

Edwige ZANCHI Jean Jacques VAISSIER Jacques SERRAT Béatrice CARTAYRADE Michel PAPON Georges ALBESSARD Elisabeth BALADUC Gille FRUTIERE Sabine RIVET Sylvie FENIES **Bruno DUFAYET** Guillaume POINAT Géraud MAZE Cyrille ROLLIN Audrey LAFARGE Alain DELASSAT Andrée BROUSSE

Gérard VIOLLE

Etaient représentés:

Maryse BONNET ayant donné pouvoir à Edwige ZANCHI, Geneviève RONGERE ayant donné pouvoir à Béatrice CARTAYRADE, Jacqueline BORNE ayant donné pouvoir à Elisabeth BALADUC, Jacques KHIAR ayant donné pouvoir à Gille FRUTIERE, Claudine HEBRARD ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER, Julien CHAMBON avant donné pouvoir à Audrey LAFARGE, Stéphanie SERIEIX ayant donné pouvoir à Andrée BROUSSE. Samuel LEBEAUX ayant donné pouvoir à Gérard VIOLLE.

Etait excusée:

Raymonde THESSANDIER

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Audrey LAFARGE

Madame le Maire présente le projet de budget primitif 2024 du lotissement de la Bessade et propose à l'assemblée de l'approuver.

Le Conseil Municipal,

Ayant ouï le Maire en son exposé,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 3 avril 2024,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

Vote	Pour	Abstention	Contre
	26	0	0

APPROUVE le budget primitif 2024 du lotissement de la Bessade qui s'équilibre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement comme suit :

Section de fonctionnement :

146 079,51 €

Section d'investissement :

105 278,00 €

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

A Mauriag, le 11 avril 2024

Le Maire.

La Secrétaire de séance,

Edwige ZANCHI

Audrey LAFARGE

Date de publication sur le site internet www.mauriac.fr:

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le 19/04/2024

ID: 015-211501200-20240411-DELB20240411_12-DE

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site

internet www.telerecours.fr ou par courrier adressé 6, Cours Sablon, 63 033 Clermont-Ferrand cedex 1